



## **Appel à projets culturels Année 2025**

### Communauté de Communes du Pays de Bitche

---

Dossier à retourner au plus tard pour **le vendredi 28 février 2025** au siège de la Communauté de Communes ou par mail : [culture@cc-paysdebitche.fr](mailto:culture@cc-paysdebitche.fr)

La Communauté de Communes du Pays de Bitche propose pour l'année 2025 un appel à projets destiné à soutenir les associations culturelles du territoire dans le cadre de financements de manifestations, temps forts culturels sur le territoire.

Cet appel à projets a pour ambition de favoriser le développement culturel et la présence artistique en milieu rural, de permettre aux habitants et aux touristes de profiter d'animations ou d'événements culturels, de renforcer le lien social et de participer à l'attractivité du territoire.

#### **Critères d'éligibilité :**

- **Être une association** et avoir un rayonnement intercommunal, les opérations proposées devront se dérouler dans une (ou plusieurs) des 46 communes du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

Avoir son siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et être en règle avec ses obligations administratives, et à jour de ses déclarations sociales, fiscales et de ses cotisations correspondantes.

Être organisé par une équipe issue d'une association locale. Les projets avec un artiste professionnel sont à privilégier.

Les projets prévoyant des mutualisations de moyens et des actions de médiation pour tous les publics, seront valorisés.

- **Être une commune** de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, en proposant un projet culturel collaboratif avec une association du territoire.
- Les dépenses déjà réalisées sont éligibles à ce soutien financier, sous réserve de présentation de factures datant de 2025.

### **Critères de sélection des projets lauréats :**

- Une commission, ad hoc composée des membres de la commission culture et développement économique et politiques sportives se réunira après la date limite de dépôt des dossiers pour proposer au Conseil Communautaire l'attribution des aides selon les critères mentionnés ci-dessus.
- Les associations et communes peuvent proposer des projets chaque année, selon les critères ci-dessus. Toutefois, la commission priorisera ses choix selon l'enveloppe budgétaire allouée. Elle pourra ainsi décider de soutenir certains dossiers plutôt que d'autres, le but étant, de faire bénéficier d'une subvention à un maximum d'associations du territoire, au fil des ans.

### **Dans le cadre de cet appel à projet sont exclus :**

Les projets qui relèvent d'un autre dispositif d'Appels à Projets porté par la Communauté de Communes

Les associations à but lucratif.

Le financement du fonctionnement habituel de l'association.

Les demandes de sponsoring ou relevant directement de la communication.

Les financements d'investissements immobiliers et d'équipements

### **Montant de l'aide :**

Le montant de l'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets ne peut excéder 30 % du coût total TTC du projet.

Avec pour chaque projet, un montant minimum alloué de 300€ et un montant maximum de 1 500 €.

### **Communication :**

Les candidats retenus seront avertis par courrier des résultats de la commission.

Les associations ou communes retenues, devront mentionner à l'occasion de leurs différentes publications et diffusions, le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Le service communication se tient à votre disposition pour vous transmettre les éléments nécessaires.

<b>Présentation du porteur de projet</b>
--

Nom – Dénomination :

Numéro SIRET :

Nom – Prénom du/de la représentant(e) légal(e) :

Adresse du siège :

Courriel :

Téléphone :

---

**MOYENS HUMAINS (Au 31 décembre de l'année écoulée) :**

<b>Adhérents :</b> Personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	
<b>Nombre de bénévoles :</b> Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.	
<b>Nombre de volontaires :</b> Personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)	
<b>Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)</b>	
<b>Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique</b>	

## PRESENTATION DU PROJET :

Précisez :

- La nature et objectifs des dépenses concernées par la demande de subvention :  
(Date, lieux, descriptif et **Joindre le(s) devis ou les factures acquittées,**  
datant de 2025)

- Le public bénéficiaire du projet (caractère gratuit ou payant pour le spectateur / participant...) :

---

**PARTENAIRES :**

Association(s)/structure(s) publiques ou privées impliquée(s) dans le projet, autres partenaires financiers sollicités :

---

**POUR LES ASSOCIATIONS, AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION INTERCOMMUNALE EN 2024**

Évaluation du projet 2024 (résultat, impact, fréquentation, bilan financier)

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

**Le total des dépenses(charges) doit être égal au total des recettes(produits)**  
**La participation intercommunale ne pourra excéder 30 % du budget global**

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>	
Publicité, publication		- Communauté de communes du pays de Bitché	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

<sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

# Déclaration sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée (joindre impérativement la copie des statuts)
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des obligations administratives et des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics (dans la colonne « recettes » du budget prévisionnel), ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- demande une subvention de (indiquer le montant en €) : \_\_\_\_\_
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association :

**Nom du titulaire du compte :**

**Banque :**

**Domiciliation :**

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le                    à

Signature

## Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.